L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

SAMEDI (MATIN,) 30 JUILLET 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 30 juillet.

La pluie est tombée en abondance depuis jeudi à midi; le vent a soufflé avec force dans la nuit de jeudi à vendredi, et a causé quelques avaries à deux navires dans le port. Le trois-mâts le *Feliciana*, qui prenait un chargement de tabac pour Brême a eu son pont de charge emporté; et le trois-mâts *Helen-Mar*, destiné pour Boston, s'est jeté sur le wharf en face de la rue Toulouse, mais ce navire n'a éprouvé aucune avarie; ce sont les seuls accidens dont nous ayons entendu parler.

Nous avons publié jeudi un extra, pour mettre immédiatement sous les yeux de nos lecteurs les nouvelles apportées par la *Zilia*, et nous en donnons aujourd'hui la continuation. Nous avons fait de longs extraits, qui ne sont pas dénués d'intérêt; mais après tout, ces nouvelles ne sont pas d'une haute importance; nous en donnerons ici une idée générale.

Quoique les dates de Pologne soient de plusieurs jours plus récentes que celles qui nous sont parvenues dernièrement par l'Angleterre, on ne sait rien de positif ou de décisif sur le sort des deux armées belligérentes; la grande bataille à laquelle, d'après les rapports précédents, on paraissait s'attendre, n'avait probablement pas eu lieu, ou du moins n'était pas connue encore à Varsovie le 24 mai, dernière date de cette capitale. A l'égard des opérations de Chrzanowski, les rapports que nous avons sous les yeux en sont encore à ses premiers combats pour pénétrer à travers les lignes russes, et à sa marche sur Zamosc; le reste est à peine digne d'être mentionné. S'il faut en croire la *Gazette de France*, les renforts qu'attendait le général Diébitsch ont rejoint son armée; et le corps de Chrzanowski aurait été entièrement détruit; mais cela demande confirmation. Le même journal dit aussi que l'insurrection de la Lithuanie est tout-à-fait terminée, mais d'autres rapports contredisent cette assertion. Les journaux de Varsovie s'occupent longuement des travaux législatifs de la diète; ce corps a voté un projet de loi qui ordonne la formation d'un nouveau régiment par palatinat. En outre, il doit être formé huit régimens de chasseurs.

Un journal annonce que les Autrichiens ont évacué Ancône; néanmoins les dispositions du cabinet de Vienne n'annoncent pas qu'il soit disposé à suspendre les préparatifs de guerre dont l'Italie est le théâtre; les forces nombreuses qui sont stationnées dans ce pays semblent toujours attendre que de nouveaux événemens aient décidé quelle sera leur destination ultérieure. 200 mille liv. de poudre et 36 batteries de 6 pièces de canon chacune, ont été dirigées sur l'Italie. Il serait difficile de voir là des intentions bien pacifiques et bien rassurantes pour la France. Ces mêmes Autrichiens se portent en masse vers le lac de Constance, et inondent les frontières qui séparent l'Autriche de la Bavière. M. de Metternich est attendu à Munich. Les petits états qui comptaient sur la France, seront entraînés dans le mouvement qui se prépare: sous peu de temps, dit-on, tout le midi de l'Allemagne sera peut-être occupé par les Autrichiens; et alors....

Aux environs de Berlin, une armée de 30,000 hommes s'exerce tous les jours au maniement des armes et aux évolutions militaires. Suivant de nouveaux rapports, l'armée du Rhin n'est pas aussi forte qu'on le disait. Néanmoins la Prusse n'est pas oisive, et, en attendant partie, elle machine dans le grand-duché de Bad et les autres petits états contre les intérêts commerciaux de la France.

Le congrès belge est appelé à résoudre des questions de la plus haute importance, et auxquelles se rattache peut-être l'avenir de toute l'Europe. Des lettres de Bruxelles disent que le dernier protocole de Londres sera rejeté; deux journaux français (le *National* et les *Débats*) d'une opinion presque diamétralement opposée, répètent cette même nouvelle. Les communications de lord Ponsonby ont produit dans les dispositions du congrès une métamorphose subite qui est bien loin d'être favorable à l'élection du prince de Saxe-Cobourg. Dans la séance du 30 mai une longue discussion s'est engagée sur l'élection du souverain de la Belgique; la plupart des orateurs qui se sont fait entendre ont été d'avis que cette question est très-secondaire, et qu'elle ne peut-être résolue que quand celle des frontières de l'état le sera, parce que pour ne point exposer la Belgique à l'humiliation d'un nouveau refus, il est nécessaire qu'elle sache si le prince qu'elle choisira veut ou peut souscrire aux conditions qui lui seront imposées; en conséquence, ces orateurs se sont prononcés pour la guerre. Rien n'a été décidé dans cette séance sur la question de priorité, et sur les observations de MM. Brouckère et Lebeau, la discussion a été renvoyée au lendemain.

En France le ministère Périer poursuit sa marche à travers les feux croisés de la presse périodique, contre laquelle ses procureurs-généraux multiplient les persécutions; tous les jours des journaux sont saisis à la poste; mais cette ridicule espèce de fermeté, la seule dont cette administration anti-nationale se montre capable, n'aboutit à rien; le jury renvoie tous les journalistes qu'on lui défère; ultra-libéraux, républicains, carlistes, tous sans distinction sont acquittés: voilà tout ce qu'on a gagné avec ces maladroites et tyranniques attaques continuellement répétées, qu'on dirige contre les organes de l'opinion. Le ministère Périer est dans la bonne voie; en preuve du respect qu'il porte à la liberté des cultes consacrée par la charte, et au concordat de 1802, qui prescrit "qu'aucune cérémonie religieuse ne pourra avoir lieu hors des portes des temples catholiques, dans les villes où il se trouve des temples consacrés à un autre culte," ce ministère, dans ses circulaires aux préfets leur enjoint d'envoyer *les gardes nationales en corps aux processions!* de manière que si un soldat-citoyen, qui suit la loi de Calvin, de Luther ou de Moïse, se refuse à aller à l'église, il sera puni conformément aux lois qui règlent la discipline des légions. Quelle admirable entente de la révolution de juillet! Oh, la merveilleuse tolérance que celle de M. Périer! comment diable a-t-il pu se brouiller avec M. de Quélen, le digne archevêque de Paris?

Sous le règne paternel de S. M. Louis-Philippe Ier., les destitutions sont à l'ordre du jour; un préfet, après avoir refusé de signer l'acte d'association nationale, ose-t-il résister à l'injonction formelle de M. Périer, qui lui prescrit de publier dans une gazette qu'il désavoue et condamne hautement le principe de cette infernale association? crac, le préfet est destitué; peu importe à M. le ministre que le département, pouvant lui coûter à l'exaspération par un acte tyrannique que rien ne motivait, menace de se lever en masse et de mettre tout à feu et à sang, voulait conserver à tout prix l'homme de son choix, l'homme qui a su se concilier l'affection de toutes les nuances d'opinions libérales: M. le ministre se soucie fort peu de cela, il veut être obéi, et il faut qu'il le soit, dut-il en couter à la France une autre révolution comme celle de 89. C'est qu'il faut à M. Périer, pour accomplir les vastes projets qu'il rêve, une chambre malléable; et pour l'obtenir, il faut s'assurer d'abord des agens dévoués de corps et d'ame, qui se chargeront de travailler convenablement la matière électorale. Mais, qu'a donc fait de plus son collègue et prédécesseur Villèle?..... Hélas! au jour, à l'heure où nous écrivons, il se passe peut-être en France des scènes épouvantables. La célébration de l'anniversaire des 27, 28 et 29 juillet a été peut-être un drame sanglant.

Les hommes du juste milieu ayant cru s'apercevoir que la présence du roi dans quelques départemens y avait produit un effet merveilleux, parcequ'ils s'aveuglent au point de prendre pour l'approbation de leur conduite, les témoignages d'amour et de dévouement qu'on prodigue au monarque, ont résolu de l'expédier de nouveau pour une grande tournée pendant que les élections se préparent. Il est question de mettre aussi en voyage la reine, son fils le duc d'Orléans, et les princesses; de manière que la France sera sillonnée en tous sens par l'auguste famille. Nous ne pouvons nous empêcher de terminer cet article par cette pensée du *Corsaire*: "Les proverbes, dit-il, sont la sagesse des nations; en parlant des voyages, ils disent: *pierre qui roule n'amasse pas de mousse.*"

La substance de notre *extra* de jeudi se trouve dans la quatrième page de notre feuille d'aujourd'hui.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

BORDEAUX, 5 juin.

DES PROCHAINES ELECTIONS.

Enfin l'heure des élections a sonné, et les députés qui perpétuèrent dix mois le mandat qu'ils avaient reçu de la nécessité pour quelques jours seulement, auront à passer par les collèges, s'ils veulent se rasseoir sur les bancs de la chambre législative.

Les circonstances qui nous entourent sont graves; quel est l'homme, quel que soit son parti, quelle que soit la nuance de son opinion, qui oserait affirmer qu'il a une pleine confiance dans l'avenir? Et comment pourrait-on compter sur quelques stabilité, quand nous n'avons qu'une constitution inachevée, et que ce que nos ministres veulent nommer la paix, n'est qu'une trève désastreuse maintenue à l'aide de cinq cents mille hommes?

Si les nouveaux mandataires de la nation ne portent pas remède à un tel état de choses, les amis de l'ordre public doivent nécessairement s'attendre à des commotions nouvelles. C'est donc au nom de cette tranquillité qu'ils réclament que nous supplions de faire aujourd'hui de bons choix.

Mais pour parvenir à faire un bon choix, quelles sont les qualités qu'il faudrait rechercher chez un candidat? Les lumières et la fermeté de caractère.

Si nous envoyons à la chambre des hommes ignorans, demeurons persuadés qu'ils compromettront étrangement la France. On peut être fabricant honorable, armateur estimé, propriétaire honnête, magistrat probe, et avec tout cela faire un détestable député. L'homme de capacité médiocre n'a jamais conçu une idée générale; s'il a vécu dans sa fabrique et dans son comptoir, sa fabrique et son comptoir c'est pour lui la France entière; il vit au jour le jour en politique; tout son avenir c'est le lendemain, il n'a jamais calculé par années. Hé bien! il rejettera telle mesure, dût-elle créer un siècle de prospérité pour la France, si elle est susceptible d'embarrasser les affaires durant une semaine. C'est ainsi que la défunte chambre, les yeux sans cesse attachés sur la côte des fonds, a voulu qu'on sacrifiât la Belgique à une hausse de cinquante centimes.

S'il faut qu'un représentant de la nation soit éclairé, il faut aussi qu'il soit inébranlable dans ses opinions. Le pouvoir a une puissante force d'attraction: de là vient que pour l'ordinaire les centres sont si compacts. Et puis comment voulez-vous qu'un homme jeté au milieu des cajoleries de salon ait la force de penser à part? D'ailleurs, pour avoir une opinion à soi, il faut acquérir cette opinion; et en vérité, je le demande, tel homme qui paie le droit d'être candidat à la députation, et qui n'hésitera pas à se présenter en cette qualité au collège électoral, pourrait-il nous déduire, même en petit comité, les raisons qui le feront pencher pour ou contre l'hérédité de la pairie? Allons plus loin, sait-il même ce que c'est que la pairie? Il n'est pas besoin que tous les députés sachent parler; mais une chose indispensable, c'est que tous sachent comprendre. Or, dans certaines villes on a fait jusqu'ici si peu de cas de la capacité, que tel électeur a parfois voté pour un candidat qu'il n'eût pas voulu prendre pour secrétaire à six cents francs par an.

Mais les hommes à capacités politiques sont rares, et les hommes d'une fermeté éprouvée ne le sont guère moins, surtout lorsque les conditions de fortune viennent limiter le nombre de ceux parmi lesquels on peut choisir. D'ailleurs, peut-on à des signes certains reconnaître les qualités indispensables à tout représentant de la nation? Il n'est qu'un moyen de prévenir cet inconvénient, c'est d'exiger du candidat une déclaration de principes. Supposons qu'on lui ait posé la question suivante: *Voterez-vous pour une liste civile dépassant dix millions?* Il répondra oui, il répondra non, où il ne répondra rien du tout. Dans les deux premiers cas les électeurs sauront à quoi s'en tenir; ils sauront qu'en votant pour ou contre le candidat, ils voteront pour ou contre une grosse liste civile; et lors même que le député serait peu éclairé, néanmoins dans cette question il représentera parfaitement la majorité des électeurs. Dans le dernier cas, s'il refuse de s'expliquer, ou c'est par ignorance, ou c'est par mépris pour les électeurs, et dans cette double hypothèse sa candidature est jugée. (*L'opinion.*)

PARIS, 3 juin.

La France partagera les sentimens d'indignation avec lesquels le congrès belge a accueilli la communication de lord Ponsonby que nous avons publiée hier. Ce document montre mieux que tout ce que nous pourrions dire où l'on veut nous mener, et quel chemin a fait la politique du cabinet français depuis la formation du ministère du 13 mars.

La conférence de Londres, qui ne s'était annoncée à son début qu'avec le caractère d'une méditation amicale entre la Hollande et la Belgique, affiche maintenant les prétentions despotiques de la sainte-alliance, et menace les Belges d'une intervention armée qui pourrait aller jusqu'à leur faire perdre leur nom. Elle les somme de reconnaître sa juridiction comme souveraine dans leurs démêlés avec la Hollande sur la question des limites territoriales, sous peine d'avoir sur les bras les armées de la France, de l'Angleterre, de la Prusse et de l'Autriche. Elle fonde cette prétention sur les mêmes devoirs politiques. Or, ces traités ne peuvent être que ceux qui ont constitué la sainte-alliance. Mais l'argument le plus fort est celui-ci: la Belgique est-elle assez puissante pour vaincre les cinq grandes monarchies de l'Europe?

Et voyez comme l'on procède. Vous voulez le Luxembourg, dit-on aux Belges; vous l'aurez, mais il faut au préalable que vous consentiez à vous en dessaisir, vous fiant du reste à la puissante médiation de la conférence de Londres. De cette manière vous obtiendrez cette province paisiblement et pour toujours, et il vous en coûtera infiniment moins que pour la garder par la force des armes. Or, les Belges, notez ceci, ne refusent pas de traiter avec la Hollande et de lui payer une indemnité pour le Luxembourg. Qu'exige donc d'eux la nouvelle sainte-alliance? peu de chose; seulement de reconnaître un principe, celui qui soumettrait une puissance indépendante à la juridiction des autres, celui que la France a expressément renié en adoptant, en proclamant le principe opposé de la non-intervention. Il s'agit de reconstituer ce système oppresseur sous lequel l'Europe fut courbée pendant quinze ans, que le ministère Guizot avait condamné, que le ministère Laffitte avait refusé de reconnaître, mais auquel le ministère Périer vient de s'associer; en sollicitant le droit d'y prendre sa place. Et pour que rien ne manque à la honte de cette palinodie, il a fallu que le même ministre qui sous M. Laffitte avait été l'organe de la politique nationale, continuât à siéger dans le ministère du 13 mars, pour adjurer lui-même ses maximes et les principes de notre droit public aux pieds de la sainte-alliance.

En effet, M. Sébastiani s'exprimait ainsi dans la séance du 23 février: "Les propositions de la conférence de Londres ne pouvaient avoir *que l'autorité de la raison et de l'équité*: pour devenir *valables* et *définitives*, elle devaient obtenir la *ratification de la Belgique et de la Hollande.* Il n'était ni dans les *principes*, ni dans l'intention du gouvernement français de *laisser, en aucun cas*, perdre à la conférence le caractère de la médiation pour *prendre celui de l'intervention.* S'il a paru s'en écarter dans la question de l'Escaut, en menaçant d'employer la force pour en obtenir l'ouverture, c'est qu'il n'agissait pas comme médiateur seulement, mais comme partie; non pas en vertu de la *doctrine condamnée de l'intervention*, mais du principe de libre navigation des fleuves. Il défendait ses propres intérêts, et pouvait en réclamer, au besoin, par la force, l'observation.

"Dans tous le reste, fidèle aux devoirs qui lui étaient imposés comme arbitre, le gouvernement français s'est efforcé d'être impartial et juste. Il a admis les protocoles dont les bases lui ont paru équitables; *il a refusé d'adhérer à ceux qui n'ont point été conformes à ces principes*, et il ne croit les uns et les autres *obligatoires* que par l'*assentiment commun des Hollandais et des Belges.* Il a *condamné le principe de l'intervention armée*, sans s'interdire le droit de conseil et de blâme; mais il n'a pas poussé le conseil jusqu'à la *contrainte*, ni le blâme jusqu'à l'*attaque.*"

En rapprochant ces paroles expresses de la déclaration faite par M. de Talleyrand au nom du *Roi son maître*, et consignée au protocole du 21 avril; en les comparant aux prétentions exprimées dans la note de M. Ponsonby, au nom de la conférence dont le cabinet français a, sans réserve aucune, adopté les principes et les actes, il demeurera prouvé qu'un changement capital s'est opéré dans les maximes de notre politique extérieure depuis la formation du ministère actuel; que ce ministère a déserté le principe nouveau de droit public, essentiel à la révolution de juillet, pour se jeter à plein collier dans le principe de la sainte-alliance, incompatible cette avec révolution. (*Journal du Commerce.*)

—Par ordonnance du 31 mai, Mr. Alphonse Foy est nommé administrateur en chef des lignes télégraphiques, en remplacement de Mr. Murschal, démissionnaire.

—L'association centrale polytechnique a ouvert une souscription pour rendre aux officiers du génie et de l'artillerie qui viennent d'être renvoyés en congé sans solde, comme signataires de l'acte d'association nationale, le traitement dont ils ont été privés.

On écrit de Toulon, le 29 mai:

L'escadre d'observation qu'on croyait partie pour le Portugal, ou toute autre destination, est à croiser à quelques lieues au large depuis le 23 du courant, jour de son départ de cette rade. Hier, une forte brise de N. O. l'a obligée de se refugier aux îles d'Hières, où elle a pris mouillage et où le vaisseau la *Ville de Marseille* remplace ses trois mâts d'hune, qu'il a brisés en manœuvrant. On avait cru jusqu'à ce jour que cette division était destinée pour le Tage, mais jusqu'ici rien n'indique qu'elle servira à cet usage; ce ne serait que dans le cas où le gouvernement portugais se refuserait à donner les satisfactions demandées, qu'elle serait employée à agir pour les obtenir par la force.

La goëlette *la Daphné* est partie hier de la quarantaine pour aller en Corse joindre la fregate *l'Arthémise*, qu'elle accompagnera dans ses courses sur les côtes d'Italie.

Depuis quelques temps nous voyons arriver dans notre ville une infinité de militaires mariés, avec nombre d'enfans, qui demandent à passer en Afrique, ce qui leur est accordé. De ce nombre se trouvent quelques officiers. On en a destiné aujourd'hui une centaine, à bord de la corvette de charge *le Lybion*, qui partira incessamment pour Alger.

Mr. le général Brossard doit partir aujourd'hui ou demain pour aller prendre le commandement de la place d'Alger.

Nous avons ici beaucoup de jeunes gens qui, ne sachant que devenir, se décident à passer en Afrique pour y exercer leur profession ou bien quelque industrie, afin d'occuper cette oisiveté qui, trop long-tems prolongée, pourrait leur devenir funeste.

On écrit d'Alger, 18 mai:

Le général Berthezène vient encore de diriger une expédition dans l'est de la Mitidjiah et sur les montagnes de l'Atlas; il est parti d'ici le 7 et est rentré le 13. Cette opération avait pour but de reconnaître cette immense plaine, et de châtier diverses tribus, telles que les Beni Halifa, Beni Apoug, etc., qui avaient fomenté des troubles, en interceptant les routes, assassinant et pillant les voyageurs, en voulant empêcher les Arabes de la plaine de nous apporter des grains et des vivres.

A notre approche, les habitans de quelques adouars ou villages ont levé leurs tentes et pris la fuite en amenant leurs troupeaux; mais les chefs de toutes les autres tribus sont encore venus faire leur soumission, même ceux de Beni Sala et de Bien Massondé. Le général leur avait promis de leur faire grâce, à condition qu'ils livreraient le lendemain, avant midi, quelques assassins bien connus; mais que, dans le cas contraire, il ferait dévaster leurs montagnes.

Prévoyant bien que cet ordre resterait sans exécution, dès huit heures les troupes commencèrent leur mouvement avec des obusiers de montagne portés à dos de mulet. Vers une heure on commença à échanger quelques coups de fusil; et les soldats, ayant trouvé dans un barebout suspendu comme trophée ou *ex voto*, le sac et le livret d'un voltigeur du 15e. régiment qui avait été assassiné il y a quelque temps, l'incendie commença: plusieurs villages ont été brûlés et beaucoup d'arbres fruitiers ont été abattus. C'est une manière bien barbare de faire la guerre, mais c'est le seul moyen de forcer ces peuplades à la paix et au repos.

Les orages épouvantables qui se sont succédé journellement ont contrarié cette expédition. Si, quand nos troupes arrivèrent au sommet de l'Atlas, au col de Tizza et Telesit, des brouillards épais ne les avaient pas empêchées de suivres les Cabailes sur la pente méridionale de la montagne, leurs troupeaux et leurs femmes seraient tombés entre nos mains; car on entendait distinctement les cris plaintifs de ces dernières et le bêlement des bestiaux.

ESPAGNE.

(*Correspondance particulière.*)

MADRID, 26 mai.

Le colonel Amor, qui était emprisonné à Valladolid, vient de se suicider, fatigué de sa triste et pénible existence et voyant ses services militaires si mal récompensés. C'était le meilleur et le plus brave officier supérieur de cavalerie de toute l'armée.

La retraite du ministre Ballesteros, annoncée comme positive il y a quelques jours, ne s'est pas confirmée. Tout cela s'est arrangé; il reste, et vraisamblement tout le ministère avec lui.

M. Miso, colonel des cuirassiers de la garde, a été arrêté comme suspect de libéralisme.

Le gouvernement a reçu hier des dépêches des autorités militaires de Séville et d'autres points de l'Andalousie, qui lui annoncent l'existence d'un nouveau rassemblement dans les montagnes de la Ronda: et, quoiqu'on fasse courir le bruit que ce ne sont que des voleurs et des vagabonds, on sait que ces nouvelles causent de l'inquiétude à la cour.

Le chanoine Miñano, exilé de Madrid, va se rendre vers les frontières de France. On prétend que son exil est une chose entendue entre le ministère et lui pour entamer, comme mécontent et victime du gouvernement, des correspondances avec les constitutionnels réfugiés en France et fomenter la discorde parmi eux: on dit même qu'il a reçu des sommes considérables pour cet usage; mais les patriotes, qui connaissent l'homme, sont déjà prévenus et répondront à ses avances.

Frontières-d'Espagne, le 30 mai.

Depuis quelques jours les postes militaires d'Irun et autres lieux de l'extrême frontière espagnole ont été doublés, sur la fausse nouvelle que les réfugiés constitutionnels allaient entrer. Des patrouilles continuelles circulent sur toute la ligne, et les tercios (gardes nationaux) sont presque à toute heure sous les armes. Comme il n'y a pas 20 réfugiés à Bayonne et dans les environs, ce qui doit être connu à Irun, on ne sait quel est le véritable motif de cette vigilence inaccoutumée. Nous pensons que c'est pour habituer les troupes à se tenir sur leurs gardes.

On assure que le roi et la reine d'Espagne ont projété un voyage en Biscaye dans le courant du mois prochain. Les uns disent que c'est pour prendre les eaux de Cestone, dont la réputation deviendra bientôt européenne, d'autres que c'est pour prendre des bains de mer à Bilboa.

COMMERCIAL.

Ventes faites sur la place du Havre, le 30 mai.

COTON—18 bal. Géorgie 86; 120 bal. dito 85; 6 bal. dito 86; 187 bal. Bahia 90; 46 bal. dito 90; 165 bal. Tennessée 81; 144 bal. Mobile 83; 24 bal. do. 91; 50 bal. Louisiane 86; 50 bal. do. 92 50.

28 MAI.—32 balles coton Louisiane, 92, 36 do. 95, 32 do. 92, 25 do. 92, 50 do. 92, 50, 60 do 92, 50 36 do Géorgie long, 170, 16 do 167, 50. 17 do. 175, 118 do. Géorgie court 82, 100 do. 78, 8 do. 87, 292; Fernambouc 100.

27 *mai*—38 balles coton Tennessée, 78; 100 do. do. Mobile, 89; 25 do. do. Mobile, 82; 25 do. do. Géorgie, 89; 181 do. do. do., 83; 20 do. do. Fernambouc, 101; 60 do. do. do., 100; 20 do. do. do., 100; 60 do. do. Louisiane, 94; 12 do. do. do., 104; 313 do. do. Maragnan, 93; 40 barriques sucre brut, 64.

Ventes faites sur la place de Bordeaux le 3 juin.

COTON—32 balles Louisiane 87 50.

Bordeaux, 2 juin.—Vertes: 2 surons cochenille de Zacatilla, bonne marchandise, en entrepôt, 11 f. 50 c.—6 caisses indigo du Bengal, à l'acquitte, 7 fr. 40 c. les 5 hectogrammes.

3 juin.—Eaux-de-vie: Armagnac 215, Marmande 200, Dedouble 193 fr. 50 c. Cognac Saintonge 310, idem preuve d'Amérique 282 à 285.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

☞ Il n'y a eu aucun navire expédié ou arrivé hier.

Expédiés avant-hier.

Navire Florida, Pratt, N.-York, J Stevenson.
Navire James Grant, McKenzie, Londres, A Lockhart & co.
Brick Agenoria, Trots, New-York, L H Gale.
Goël. D. Webster, Lewis, Boston, Cockayne, Watts & co.

Arrivés avant hier.

Bateau de remorque Florida, Sheridan, de la passe du S. O., ayant mis en mer les goëlettes Emperor, Correo, Crawford, et le brick Sarah —il a amené dans le port la goël. Rosetta et le brick Gen. Morales, et a laissé au Détour des Anglais le navire Bolivar, Welsh, de N.-York. Le Florida est reparti hier soir pour aller chercher le Bolivar.

Brick Gen. Morales, Ross, de Vera Cruz—lest.

Goël. Rosetta, Rose, de Matanzas, avec un chargement.

Navire Zilia, Bergey, de Bordeaux, à J Garnier, avec un chargement assorti à J Dellingham; L Duclaud; F Seignouret; J B Lsporte; T Nicolet & co; Carrière & Borduzat; J Garnier; Arnous & Pédron; V Roumage; J B Labatut; A & Z Cavelier; L Barjac; M Fortier; Dufilho jr; F Granchamp; P F Ducongé; P Joseph; L Lacoste; J A Merle & co; Stringer; S Cucullu; P E Sorbe; F Frey & co; J W Zacharie & co; Kennedy & Duchamp; Montégüe—7 passagers.

Navire Atticus, Martin, de New-York.

Bateau à vapeur Columbia, Mumford, du Bayou Sarah, avec du coton et 107 bls. pêches,

Arrivée au Bassin.

Bateau Splendid, Barclay, de Pensacole, avec du bois de charpente.

MEMORANDA.

Le brick français l'Aimable-Marie, capt Fabre, devait partir de Bordeaux pour ce port, le 10 juin, en touchant à St. Thomas pour y débarquer des passagers.

Il n'y avait aucun arrivage d'ici au Hâvre, à Nantes, ni à Marseille, au 31 mai dans les deux premiers ports, et au 27 dans le dernier. Pas de navire en charge non plus.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $4, 25 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 50 onces de pain pour un escalin.

D. PRIEUR,
30 juillet Maire.

AVIS.—Le soussigné, vu le dérangement mental de son épouse, prie le public de ne faire aucune affaire avec elle, soit pour lui vendre à crédit ou acheter des effets offerts par elle ou en son nom, il ne reconnaîtra aucune de ses transactions et dettes, et reviendra sur toutes les ventes qu'elle pourrait faire.

30 juil—3 H. CHIAPELLA.

Canot trouvé.

DIMANCHE matin, 29 du mois passé, un canot en dérive a été arrêté devant la ville; ce canot, de l'espèce de ceux que les Anglais appellent *jolly-boat*, est peint à neuf. Le propriétaire est prié de venir le réclamer, sous trois jours, à dater du présent avis, et de payer les frais d'insertion; autrement le dit canot sera vendu à l'encan. S'adresser à Joseph Fernandez, marchand de poisson, vis-à-vis la rue Poydras. 30 juillet—3

PLUSIEURS partis de Vin Rouge de Medoc, et une petite caisse de peignes de corne, en débarquement du navire la Zilia, venant de Bordeaux, à vendre par J. B. LABATUT.
30 juillet—3

RECU par le navire Brillant, venant de Cette, et à vendre par le soussigné, en gros et au détail, saucissons de Lyon, de Marseille, Sardines pressées en barils, do. crues en boîtes, 50 caisses Vin Côte-Rôtie, Hermitage Rouge et Blanc; Moutarde de Maille diverses qualités; Vin Muscat de Frontignan; Frommage Gruyère, et Pâte Grasse; Huile d'olive et un assortiment complet de toutes espèces de Liqueurs fines.

P. GABAROCHE,
Encoignure d'Orléans et Royale, maison du docteur Thomas. 30 juillet—4

Navires en charge dans le Port de la Nelle.-Orléans, le 29 juillet.

POUR NEW-YORK.
Barque Hercules, Longcope, S.P. Morgan & co
Nav. Chandler-Price, Skates, S.P. Morgan&co
Brick Ames, Noyes, J.H. Field, cette semaine.
Brick Howard, Choate, Perret & Charbonnet.

POUR BOSTON.
Barque Philetus, Morrill, L. H. Gale.
Nav. Helen Mar, Fearno, Stetson & Avery.
Brick Carroll, Toby, Pico & Peabody.
Brick Edwin, Adams, C. D. Jordan.

POUR NEW-YORK OU PHILADELPHIE.
Brig Mechanic, Duling, Yorke, Macalester & co

POUR PHILADELPHIE.
Nav. Ed. Bonnaffé, Vandyke, S. C. Bell, le 30.
Brick Virginia, Bachelor, Thos. Toby.
Goël. Helen-Mar, Cooke, T. Segond.

POUR BALTIMORE.
Brick Sally-Ann, Merryman, Wilbor & Hazard, le 30.
Brick Joseph Sprague, Hawkes, Harrison Brown & co.
Brick Aspasia, Hoodly, J. W. Zacharie & co.

POUR LIVERPOOL.
Barque Henry-Grattan, Hylton, B. Booth & co.
Barque Hannibal, Lott, Gordon, Forstall & co.
Nav. Albree, Greaton, J. Minturn, quelq. jours
Nav. Jason, Coit, W.& J. Montgomery. 2 août
Brick Donald, Lowthian, Gordon, Forstall & co.

POUR NANTES.
Brick Authentic, Sweetzer, J. Mager, 1er. août.
Nav. Ohio, Eldridge, S. P. Morgan et co. cette semaine.

POUR MARSEILLE.
Nav. Brilliant, Marshall, J. Mager.

POUR BREME.
Nav. Feliciana, Geerder, F. Frey & co.
Nav. Navy, Nowell, Cockayne, Watts, & co.

POUR LA HAVANE ET MATANSE.
Brick Julia, Bernaben, J. W. Breedlove.

POUR SOTO-LA-MARINA.
Goël. Eagle, Wessel, Lizardi frères.

POUR BRASSOS SANTIAGO.
Goël. Canon, Petit, J. W. Breedlove, la semaine prochaine.

POUR RIO-GRANDE.
Goël Jalapeña, Vidal, Lizardi frères.
Goël. Anice, Reed, F. Cougot.
Goël. Pearl, Titterton, Carrière & Borduzat,

POUR VERA-CRUZ.
Goël. Maria-Ysabel, Sinca, Lizardi frères, le 31
Goël. Anna-Marin, Garcia, Hermann & co.

POUR CAMPECHE.
Brick Félix-Leopold, Roux, P. E. Sorbé.

POUR TAMPICO.
Goël. Paulina, Palomo, Tuyés & co.

VROUMAGE offre à vendre les articles suivants, reçus par la Zilia, de Bordeaux:
70 barriques vin rouge, diverses qualités; 400 paniers anisette, 1ère. qual.; 25 caisses liqueurs assorties, extra-fines; 6 do. crêmes de thé; 6 do. crêmes de framboise, fraise, barbade, noyaux &c.; 6 do. eau-d'or, d'argent, noix, cordiale, 6 do. crêmes de fleurs d'oranges au vin de champagne, 25 do. par 24 flacons, maraschino de Zara. 30 juillet.

3,000 SANGSUES CHOISIES, en débarquement du navire Zilia, de Bordeaux, et à vendre par
30 juillet FORESTIER, Phen.

LE soussigné offre à vendre trois jolis Cabriolets de Philadelphie; deux ont des harnais pour atteler deux chevaux l'un devant l'autre. Aussi une excellente voiture. On trouvera dans son magasin un grand nombre de barouches, voitures, cabriolets &c &c.; ces objets, d'un prix médiocre, seront vendus à des conditions avantageuses. M. WALTON.

N. B. Il se chargera de toutes sortes de raccommodages, qu'il exécutera avec goût et promptitude. 30 juillet.

Carleton & Lockett *contre* H. Pierce.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, jeudi, 1er. septembre, à midi, à la Bourse, le lot de terre no. 19, avec le moulin à scies et les autres édifices qui s'y trouvent; le dit lot est situé à l'encoignure des rues de la Nouvelle-Levée et Rouffignac, et il mesure 32 pieds de face sur la rue de la Nouvelle-Levée, suivi dans l'affaire ci-dessus.

30 juillet L. DAUNOY, marshal.

Aux habitans sucriers
DE LA LOUISIANE.

MESSIEURS.—Le sieur **SAMUEL MEDERIC VIALA**, colon de la Martinique, voudrait professer le metier: il est bon administrateur, connaissant parfaitement la culture de la canne et s'entendant assez bien à la fabrication du sucre. Il a déjà administré à la Martinique plusieurs biens, et s'en est parfaitement acquitté. Il assure l'habitant qui voudrait l'honorer de la conduite de son habitation, qu'il se rendra digne de sa confiance.

Pour amples renseignemens, s'adresser à Mr. Prieur, Négociant. 28 juillet—3f

---

VINS DE BORDEAUX.

264 Barriques vin de Bordeaux, diverses qualités; 200 paniers anisette, 6 caisses parfumerie, 1 caisse bas de soie, en débarquement du brick Félix Léopold, venant de Bordeaux, à vendre par P. E. SORBÉ.
26 juillet rue Royale, no. 118.

CHARBON ANIMAL d'une qualité supérieure à celui qui vient du Nord et même d'Europe, d'une force décolorante, proportionnel à sa qualité, est à vendre chez le fabricant,

R. PLANAS,
Rue de la Levée, encoignure Ste.-Anne, on es vendra par barrils et en détail. [23 jt—☞

LANCIERS D'ORLEANS,

Préparez vous pour monter à cheval dimanche prochain, 31 du courant, à 5 heures précises du matin, équipement complet. La compagnie se réunira sur la place St. Antoine, derrière l'église.

X. LECOURT DE BILLOT,
26 juillet Maréchal des logis-chef.

PRESSE A VAPEUR DE LA LEVÉE.

LES souscripteurs au fonds de la Compagnie de la presse-à-vapeur de la Levée, sont avertis par le présent avis, que d'après une résolution du bureau des Directeurs,

"Le premier paiement s'élève à un dixième du montant de leurs actions respectives, et sera dû à 30 jours de date, payable à la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nelle.-Orléans, le 19 juillet 1831.

Par ordre du Bureau:
DANIEL WARBURG,
21 juillet—4 secrétaire pro-tempore.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

Lues vendu, le samedi, 6 août prochain, par ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, à la Bourse de Hewlett, à l'heure de midi, LA PROPRIÉTÉ suivante, dépendant de la succession de feu Baptiste Rolland.

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Ste. Marie, mesurant trente pieds de face à la rue des Magasins, (entre les rues Julie et St. Joseph,) sur cent soixante pieds de profondeur, avec les édifices y construits.

Conditions:—1 et 2 ans de terme, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé au greffe de Mr. O. de Armas, notaire public.
5 juillet—30.3ps

CE SOIR.
LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.

13EME. CLASSE DE 1831.

Le tirage aura lieu le Samedi 30 Juillet.

GROS LOT

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS	$ 4
DEMI BILLET	2
QUARTS DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES**;—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
30 juillet *Directeur.*

POUR TAMPICO.

La goëlette mejicaine **PAULINA**, capitaine RAMON PALOMA, sera expédiée sous peu de jours. S'adresser à bord, où à TUYES & CO.
30 juillet rue Royale, No. 106.

PARA TAMPICO.

La goleta mexicana **PAULINA**, su capitan RAMON PALOMA, saldra à la mayor brevedad; acudir á bordo ú a TUYES Y CA.
30 de julio calle Real No. 106.

POUR NANTES.

Le brick **AUTHENTIC**, capit. Swetzer